

## **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

Les membres du Conseil d'administration de la Fondation Partenariale de l'Université de Lille (ci-après dénommée « la Fondation ») ayant son siège dans les locaux de l'Université de Lille, 42 rue Paul Duez, 59800 Lille, se sont réunis, sur convocation du Président de la Fondation, Frédéric Motte, envoyée par courrier électronique, conformément aux dispositions des statuts.

Le Conseil d'administration est présidé par Frédéric MOTTE, en qualité de Président de la Fondation. Il est assisté d'une secrétaire de séance, Séverine CASALIS, en sa qualité de membre du Collège des représentants des personnels.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Accueil d'un nouveau membre du Conseil d'administration, Emmanuelle POULAIN-GAUTRET
2. Informations du Président
3. Institut Hospitalo-Universitaire (IHU), fondation abritée de la Fondation de l'Université (délibération)
4. Prise de participation dans CapTech
5. Exécution du budget 2022
6. Stratégie de développement de la Fondation (délibération)
7. Budget prévisionnel 2023 (délibération)
8. Renouvellement du mandat des membres du Bureau
9. Questions diverses

### **1. Accueil d'un nouveau membre du Conseil d'administration, Emmanuelle POULAIN-GAUTRET**

Frédéric MOTTE accueille Emmanuelle POULAIN-GAUTRET, nouvelle administratrice, à qui il cède la parole afin que cette dernière puisse se présenter aux membres du CA.

Emmanuelle POULAIN-GAUTRET se dit honorée de faire partie du CA de la FUL. Maître de conférences HDR, elle est spécialiste de langues et littérature médiévale avec une spécialité qui relève du domaine épique. Membre de la Faculté des Humanités de l'Université de Lille, elle a occupé durant plusieurs années le poste de Directrice du Département de Lettres Modernes. Elle assure désormais les fonctions de Directrice de la MESHS, Maison des Sciences de l'Homme et de la Société. En ce sens elle espère pouvoir apporter sa contribution à la Fondation puisqu'un certain nombre de ses préoccupations en tant que Directrice de la MESHS sont liées aux problématiques de la Fondation, comme la valorisation de la recherche, les partenariats avec la Région, etc.

### **2. Informations du Président**

Le Président MOTTE rappelle qu'Anne de LAMOTTE, Directrice exécutive de la Fondation, a quitté ses fonctions en septembre dernier. Il tient à nouveau à la remercier pour la passion avec laquelle elle a exercé ses responsabilités au sein de la FUL.

Le comité des projets accueille un nouveau membre en la personne de Fanny OLIVEIRA. Alumni de l'IAE et cofondatrice de Lemma Factory, cette dernière est très impliquée dans l'activité du territoire.

Frédéric MOTTE forme le vœu que la Fondation soit en capacité de suivre le vivier d'Alumni de l'Université afin de les informer de la vie de la Fondation. Il rappelle que parmi ces 600 000 anciens il y a, entre autres, des entrepreneurs, des chercheurs, il est donc important de cultiver leur sentiment d'appartenance afin de leur insuffler l'envie de soutenir la Fondation.

Dans cette même optique la Fondation a aujourd'hui l'opportunité de participer au prix Pierre GODE sous le parrainage du groupe LVMH. Le Président informe les administrateurs que le vendredi 25 novembre il aura donc le plaisir de représenter la Fondation à l'occasion de cette remise de prix qui se déroulera à Paris en présence de Bernard ARNAULT.

Jean-Christophe CAMART souhaite remercier le Professeur Dominique VOINOT, personnel de l'Université de Lille, qui a pris en charge l'animation et l'organisation de ce concours, mais également l'articulation de celui-ci avec les autres universités, s'agissant d'un prix national. Jean-Christophe CAMART remercie également Henri GODE, fils de Pierre GODE, qu'il a reçu en octobre 2021 au Siège de l'Université. Lors de cette rencontre Jean-Christophe CAMART et Henri GODE avaient abordé la question d'un prix en l'honneur de Monsieur GODE père, mais également la possibilité de la mise en place d'une chaire à son nom. Jean-Christophe CAMART se réjouit de ce contact privilégié, ainsi que du partenariat avec LVMH qui est une entreprise incontournable du paysage.

Une information relative au rapport d'activité 2021 de la FUL ; celui-ci est selon Frédéric MOTTE un vecteur de communication qui doit être transmis aux partenaires de la Fondation avec un courrier d'accompagnement dans lequel il est important d'évoquer la recherche de projet accompagné. Jean-Christophe CAMART complète en précisant que le RA 2022 aura une forme différente de celui de 2021, ce dernier se rapprochant plus d'un bilan d'activités de la première partie de vie de la Fondation, format non adapté aux partenaires de la FUL. Sa structuration sera donc revue. Le Président Motte ajoute qu'il faut préciser cela dans le courrier d'accompagnement.

### **3. Institut Hospitalo-Universitaire (IHU), fondation abritée de la Fondation de l'Université (délibération)**

Le Président MOTTE rappelle que l'IHU sollicite la Fondation de l'Université de Lille afin que cette dernière soit abritante. Il y a donc un certain nombre de questions juridiques qu'il est important d'évoquer.

Suite à la présentation faite par David LAUNAY le Président MOTTE souligne la chance pour l'Université de Lille d'avoir un tel projet. Il poursuit en rappelant aux administrateurs l'importance de la décision qui doit être prise sur le fait de devenir une fondation abritante avec des responsabilités juridiques.

Frédéric MOTTE invite Dominique LECONTE, Société KPMG, à prendre la parole afin de partager avec les membres du CA son expertise. Ce dernier précise que sa mission consistait à s'interroger sur la capacité de la FUL à devenir une fondation abritante, point sur lequel il s'avère n'y avoir aucune contrainte. Les statuts de la FUL prévoient en effet cette possibilité. Qui plus est, la Fondation figure sur la liste des fondations reconnues abritantes.

La question qui se pose réellement est le portage de la responsabilité de la fondation abritée puisque cette dernière en tant que telle n'a pas de personnalité juridique. C'est donc la fondation abritante qui est le représentant légal.

Concernant l'aspect financier on note que le budget de l'IHU est plus conséquent que celui de la FUL, pour autant cette prépondérance budgétaire ne serait pas un danger pour cette dernière.

Jean-Christophe CAMART souhaite préciser que pour la première fois la FUL est sollicitée pour devenir fondation abritante, fait dont il se réjouit. Cela prouve qu'il y a une dynamique qui se crée. Bons nombres de fondations universitaires portent des fondations abritées, l'Université de Bordeaux par exemple abrite une fondation similaire à l'IHU. Jean-Christophe CAMART a donc pris l'attache de la Directrice de la Fondation de Bordeaux afin d'envisager dans quelles mesures cette fondation pourrait accompagner la FUL.

Le Président MOTTE souligne l'importance des enjeux de communication pour rester attractif. Un travail en amont sur la communication autour de l'IHU serait effectivement à prévoir.

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

### **4. Prise de participation dans CapTech**

Le Président MOTTE laisse la parole à Etienne VERVEACKÉ et Éric BERNOS afin de présenter le fonds d'investissement CapTech créé en décembre 2021.

Suite à la présentation Frédéric BOIRON souhaiterait connaître le niveau de responsabilités ainsi que les conséquences que l'engagement de la FUL auraient pour celle-ci.

Etienne VERVAECKE précise qu'il s'agit d'un fonds réglementé par l'autorité des marchés financiers qui a techniquement un statut de FPCI (Fonds Professionnels de Capital Investissement), et dans lequel les apporteurs ne sauraient être appelés en responsabilités au-delà de leurs apports. Autre élément à souligner, il s'agit de capital à risque et non de placement. Ainsi, comme dans tout placement de ce type il n'y a aucune garantie de capital. En revanche il n'est pas exclu que des liquidités partielles s'opèrent, et donc des retours pourraient être observés avant l'horizon des 10 ans.

Frédéric BOIRON estime que le fonds d'investissement CapTech Santé a pour objectif de favoriser le soutien à des projets régionaux pour partie issus de l'innovation et de la création intellectuelle émanant de l'Université ou du CHU, il y aurait donc une vertu visée de contribution au développement régional. Il souligne le fait qu'en sollicitant l'Université de Lille le fonds d'investissement n'est pas dans une démarche de recherche budgétaire mais dans une recherche de marque, celle de l'Université de Lille. Cela signifie que cette marque est belle et a du poids dans le paysage régional.

Jean-Christophe CAMART pense important de conserver une certaine solidarité territoriale, si la FUL n'est pas dans cette opération avec CapTech cela pourrait fragiliser le développement du territoire.

Différentes remarques et interrogations ayant été formulées, Frédéric BOIRON pense important que celles-ci soient évoquées dans la réponse qui sera faite à Eurasanté.

Frédéric MOTTE est d'accord avec l'idée de formaliser les questions de la FUL via un courrier et propose que Jean-Christophe CAMART et Cédric CARAVETTA en rédigent un qui rappellerait l'engagement de la FUL à soutenir l'écosystème, mais également les réserves qui ont été émises.

## **5. Exécution du budget 2022**

Jean-Christophe CAMART présente le budget 2022 exécuté en apportant une précision quant à la diminution des recettes. 2022 a en effet été pour la FUL une année de transition avec, d'une part l'arrivée de Cédric CARAVETTA, et d'autre part le départ d'Anne de LAMOTTE. Ainsi décision avait été prise d'accompagner moins de projets et qu'aucune campagne de communication ne soit faite.

Concernant l'approvisionnement de la ligne relative à la fiscalité, l'expert-comptable avait invité à provisionner une somme importante dans le cas où une imposition aurait lieu sur les placements de la FUL. Or la partie non consommable du budget n'est finalement pas taxable.

## **6. Stratégie de développement de la Fondation (délibération)**

Compte tenu de l'horaire tardif, et afin de présenter en détails la stratégie de développement de la FUL, le Président MOTTE souhaite que ce point faisant l'objet d'une délibération soit reporté au prochain CA dont la date sera prochainement définie.

## **7. Budget prévisionnel 2023 (délibération)**

Jean-Christophe CAMART précise que parmi les recettes prévues en 2023 figurent 30 000 euros correspondant aux 150 000 euros que l'Université de Lille en sa qualité de fondateur doit verser tous les 5 ans. Le calendrier de versement ne précisant pas la hauteur des versements il a été décidé cette année de ne pas demander cette somme.

La masse salariale a été augmentée dans l'objectif de renforcer l'équipe de la Fondation.

Le Président MOTTE estime que ce budget est dans la continuité des précédents avec l'ambition ajoutée d'un développement du mécénat.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **8. Renouvellement du mandat des membres du Bureau**

Conformément à l'article 13.1 des statuts de la Fondation de l'Université de Lille, le mandat des membres du Bureau doit être renouvelé.

Aucun administrateur ne s'oppose à cela.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

**Président**  
**Frédéric MOTTE**



**Secrétaire de séance**  
**Séverine CASALIS**

